



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1870

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Caluire et Cuire**

objet : **Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

**Rapporteur : Monsieur Ferraro**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

**Séance publique du 29 novembre 2010****Délibération n° 2010-1870**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Construction d'une déchèterie - Impasse des Lièvres - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine organise la collecte et le traitement des déchets encombrants et des déchets dangereux apportés par les particuliers dans ses déchèteries. 17 sont en activité sur son territoire. La Communauté urbaine souhaite poursuivre le programme de construction de déchèteries en créant une nouvelle infrastructure de ce type à Caluire et Cuire.

Un premier projet d'implantation autorisé par délibération n° 2005-2500 du 14 février 2005 avait été étudié sur un terrain mis en vente par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et situé avenue de Pomeyrol, entre la voie ferrée Lyon-Genève et le péage du Tronçon Est-Ouest (TEO). Le montant de l'individualisation de l'autorisation de programme s'élevait à 1 880 000 € TTC, complété par délibération n° 2007-4036 du 26 mars 2007 portant l'opération à un montant de 2 210 652 € en dépenses et 21 304 € en recettes.

La négociation foncière n'aboutissant pas, la commune a proposé d'autres terrains. Suite aux études de faisabilité menées par la direction de la logistique et des bâtiments, le site impasse des Lièvres, propriété en partie de la commune de Caluire et Cuire (parcelle AE 7) et de la Communauté urbaine (parcelles AE 4 et AE 6), a été retenu. La parcelle AE 7 fera l'objet d'un échange entre la commune de Caluire et Cuire et la Communauté urbaine.

Le terrain d'assiette de la déchèterie, au nord des parcelles, a une superficie d'environ 6 000 mètres carrés.

L'équipement se situera sur le plateau Perica, en zone urbaine constructible compatible pour l'implantation d'une déchèterie. L'intégration au site de la construction devra être réalisée en prenant en compte tous les aspects de son environnement.

Le projet consiste principalement en l'aménagement d'un lieu de dépose et de tri des déchets encombrants et correspond au standard actuel des déchèteries communautaires constituées de 2 plates-formes de circulation de 2 mètres de différence d'altimétrie séparées par des quais de déchargement et d'un bâtiment comprenant un bureau d'accueil des usagers et des locaux sociaux pour le personnel.

Un rond point sera aménagé de manière à ce que la file d'attente des véhicules venant à la déchèterie ne gêne pas la circulation des véhicules empruntant l'avenue Barthélémy Thimonnier et le chemin de Chalamont.

Une extension de 150 mètres de canalisation sera réalisée pour l'assainissement.

Le coût de l'opération, toutes dépenses confondues (foncier inclus), serait d'environ de 2 370 000 €, dont 40 000 € HT à imputer sur le budget annexe de l'assainissement.

La direction de la logistique et des bâtiments réalisera cette construction en maîtrise d'œuvre interne dans la perspective d'une ouverture au public en fin d'année 2013.

Il convient, pour lancer les premiers marchés de prestations intellectuelles (contrôle technique et coordination sécurité et protection de la santé) et les études opérationnelles, d'approuver une première individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 80 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le projet de construction d'une déchèterie à Caluire et Cuire, impasse des Lièvres, dans le cadre d'un échange de terrain à formaliser avec la commune de Caluire et Cuire.

**2° - Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation de programme C3 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires, sur l'opération n° 2312 pour un montant total de 80 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 80 000 € TTC en 2011.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.**